



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2010

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 13 juillet 2010 à 20 heures et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Madame Lyne Levert a motivé son absence.

Le directeur général, le directeur général adjoint et la greffière sont présents.

RÉSOLUTION 2010-07-489

SOUSSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUSSIONS – PRÉCOMMANDE POUR LA FOURNITURE DE FÛTS, SUPPORTS ET LUMINAIRES POUR UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE POUR LE TERRAIN DE SOCCER-FOOTBALL AU PARC JEAN-JACQUES-ROUSSEAU - CONTRAT 2010-1144 - RÈGLEMENT RV-1479

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour la précommande pour la fourniture de fûts, supports et luminaires pour un système d'éclairage pour le terrain de soccer-football au parc Jean-Jacques-Rousseau , tel que dressé par la greffière en date du 6 juillet 2010 - Contrat 2010-1144 - Règlement RV-1479.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-07-490

SOUSSIONS – PRÉCOMMANDE POUR LA FOURNITURE DE FÛTS, SUPPORTS ET LUMINAIRES POUR UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE POUR LE TERRAIN DE SOCCER-FOOTBALL AU PARC JEAN-JACQUES-ROUSSEAU - CONTRAT 2010-1144 - RÈGLEMENT RV-1479

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu trois soumissions pour la précommande pour la fourniture de fûts, supports et luminaires pour un système d'éclairage pour le terrain de soccer-football au parc Jean-Jacques-Rousseau, à savoir :

Dubo Électrique ltée
 5780, rue Ontario Est
 Montréal (Québec) H1N 0A2

Système 1000 W MH et fûts de béton centrifugés	Système 1500 W MH et fûts de béton centrifugés	Système 1000 W MH et fûts d'acier	Système 1500 W MH et fûts d'acier
122 943,45 \$	119 286,30 \$	118 202,70 \$	112 586,04 \$

Westburne Électricité
 10045, boulevard Henri-Bourassa Ouest
 St-Laurent (Québec) H4S 1A1

Système 1000 W MH et fûts de béton centrifugés	Système 1500 W MH et fûts de béton centrifugés	Système 1000 W MH et fûts d'acier	Système 1500 W MH et fûts d'acier
N/A	N/A	N/A	103 845 \$

Lumen, division de
 Sonepar Canada inc.
 117, Hymus
 Pointe-Claire (Québec) H9R 1E5

Système 1000 W MH et fûts de béton centrifugés	Système 1500 W MH et fûts de béton centrifugés	Système 1000 W MH et fûts d'acier	Système 1500 W MH et fûts d'acier
162 368,43 \$	Nil	Nil	Nil

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par monsieur Louis Lajoie, ingénieur de la firme Dessau.

ATTENDU que les soumissions reçues s'avèrent être toutes non conformes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
 PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
 APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE rejeter les soumissions reçues puisqu'elles sont non conformes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-07-491
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 22 JUILLET 2010 AU MONTANT DE 8 065 000 \$
- ADJUDICATION**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE prendre acte du dépôt, conformément à l'article 3.3 du Règlement RV-1072 de la Ville de Boisbriand sur la délégation de pouvoir, de l'adjudication, par le trésorier, de la vente d'obligations de gré à gré du 22 juillet 2010 au montant de 8 065 000 \$ à Valeurs Mobilières Desjardins inc., selon le rapport de monsieur André Drainville, directeur général adjoint et trésorier du 8 juillet 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-07-492
COMMISSION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE - ADOPTION DES
RÈGLES DE PROCÉDURES**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter les règles de procédures de la Commission sur l'éthique et la déontologie de la Ville, telle commission étant créée en vertu du Règlement RV-1190.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-07-493
AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT - VOIES RÉSERVÉES**

ATTENDU les demandes réitérées par le CIT Laurentides pour que l'AMT procède à l'analyse des besoins ainsi qu'aux communications entre les divers partenaires des projets de voies réservées au transport en commun sur les corridors autoroutiers de son territoire;

ATTENDU l'inscription par l'AMT d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 15 à tous es programmes triennaux d'immobilisations depuis le PTI 2001-2006-2007;

ATTENDU l'inscription par l'AMT d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 13 dès sont PTI 2006-2007-2008;

ATTENDU l'instauration par l'AMT, en février 2009, d'un comité sur les mesures préférentielles pour le transport en commun dans le corridor de l'autoroute 15;

ATTENDU le rapport de la MRC Thérèse-De Blainville portant sur le déséquilibre des investissements gouvernementaux dans la région en matière de transport;

ATTENDU la poursuite d'une croissance démographique qui a vu la population des municipalités constituantes du CIT Laurentides augmenter de plus de 19 % entre les recensements de 1996 et 2006;

ATTENDU que l'importante congestion des axes autoroutiers qui desservent le territoire du CIT Laurentides ne pourra que s'aggraver sans une amélioration significative des liaisons par transport en commun;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE demander à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et au Ministère des Transport du Québec (MTQ) l'échéancier pour la mise en place de voies réservées dans les corridors desservis par le CIT Laurentides et d'en solliciter la priorité.

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Ministre des Transports du Québec, au député de Blainville de l'Assemblée nationale du Québec, à la communauté métropolitaine de Montréal, à l'Union des municipalités du Québec, à la Municipalité régionale de comté Thérèse-De Blainville, à la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides et à l'ensemble des municipalités pour leur appui.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-07-494

PROJET DE FRESQUE - MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la conclusion d'une entente avec Création murale inc. pour la réalisation d'une fresque sur la Maison du citoyen et Place de la culture, ce projet estimé à la somme de 27 800 \$ plus taxes faisant partie de l'entente intervenue avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine le 30 avril 2010 et est financé à même le budget du Service des loisirs et de l'aide financière du gouvernement.

DE nommer madame Ève Bélanger, directrice Service des loisirs, pour agir comme personne référence et chargée de projet.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-07-495
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES - KELLY A. / OPTICIENS - 2820, PROMENADE SAINT-HONORÉ -
ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne principale sur auvent ainsi que de deux enseignes complémentaires pour le projet Kelly A. / Opticiens (marque de commerce pour Optique Amkel inc.), au 2820, promenade Saint-Honoré, dans la zone I-1 404 plus amplement détaillée à la simulation visuelle et détails des enseignes, préparés par Enseignes Décor Design et datée du 4 juin 2010, le tout selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 7 juillet 2010. (R-10-CU-2064)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-07-496
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE - CLINIQUE AQUA - 2840, PROMENADE SAINT-HONORÉ - ZONE
I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne principale pour Clinique Aqua, au 2840 promenade Saint-Honoré, dans la zone I-1 404 plus amplement détaillée à la simulation et détails de l'enseigne, préparés par Cité Néon inc. et datés du 25 juin 2010, le tout selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 7 juillet 2010. (R-10-CU-2063)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-07-497
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE - RESTAURANT BELLEPROS - 3490, AVENUE DES GRANDES
TOURELLES - ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne principale et d'auvents pour Restaurant Bellepros, au 3490, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone I-1 404 plus amplement détaillée à la simulation visuelle et détails, préparés par Enseignes Décor Design Plus inc.,

datée du 25 mai 2010 identifiés : Belle Pro-Faubourg Boisbriand-5.CDR, le tout selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 7 juillet 2010. (R-10-CU-2065)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-07-498
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION -
DOLLARAMA - 377, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 239**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément au Règlement RV-1240 (PIIA), la demande de permis de rénovation pour changement de revêtement extérieur et ajout de fenêtres pour Dollarama au 377, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 239, plus amplement détaillée à la perspective couleur des façades principale et latérale droite, préparée par Illustra inc, le 22 juin 2010., le tout selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 7 juillet 2010. (R-10-CU-2074)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-07-499
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - SALON DE
BILLARD MICKY'S - 3070, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-CACHÉE - ZONE C-2 243**

ATTENDU la demande de permis de rénovation # 2010-00021 présentée par Salon de billard Micky's situé au 3070, chemin de la Rivière-Cachée, dans la zone C-2 423;

ATTENDU que le projet visé par cette demande de permis ne rencontre pas les objectifs du Programme d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable à la zone C-2 243;

ATTENDU que de surcroît Salon de billard Micky's a aménagé une terrasse extérieure sans permis et refuse et ou néglige d'obtempérer aux demandes de démolition adressées par le Service d'urbanisme de la Ville;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 7 juillet 2010, à l'effet de ne pas émettre le permis de rénovation demandé et de demander la restauration de la façade de l'établissement comme elle était avant la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

Les « Attendus » font partie intégrante de la présente résolution;

DE refuser la demande de permis de rénovation # 2010-00021 pour l'aménagement d'une fenêtre de type porte de garage pour Salon de billard Micky's au 3070, chemin de la Rivière-Cachée, zone C-2 423;

D'appuyer toute démarche du directeur du Service d'urbanisme visant à faire respecter la réglementation en vigueur.

Adoptée

Avant de procéder à la considération du sujet qui suit madame la mairesse Marlene Cordato et monsieur le conseiller Patrick Thifault informent le conseil et l'assemblée qu'afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, ceux-ci déclarent s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote et qu'ils ne retirent aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.

RÉSOLUTION 2010-07-500

APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - ÉDIFICE RAYMOND GUILBAULT - 92-98, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 106

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément au Règlement RV-1240 (PIIA), la demande de permis de rénovation de la façade principale du bâtiment (donnant sur le chemin de la Grande-Côte) pour Édifice Raymond Guilbault aux 92-98, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 106, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective couleur préparée par MS3D.ca identifiée : proposition 96-98 Grande-Côte, Boisbriand
- Plans d'architecture en 5 feuillets, préparés par monsieur Alain Boucher, technologue, datée du 11 juin 2010, portant le #1040 ;

le tout selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 7 juillet 2010. (R-10-CU-2059)

Adoptée de tous les conseillers sauf madame la mairesse Marlene Cordato et monsieur le conseiller Patrick Thifault qui s'abstiennent.

RÉSOLUTION 2010-07-501

APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - GROUPE MONTONI - 3655, AVENUE DES GRANDES TOURELLES - ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante industrielle du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de construction pour Groupe Montoni au 3655, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone I-1 404, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- une série de plans d'architecture et un plan d'implantation préparés et signés par monsieur André Cousineau, architecte (DCYSA) et révisés en date du 14 juin 2010, portant le numéro de projet 6546 et comprenant les feuillets A100, A200, A201, A202, A200, A203, A204, A300, A400, A401, A500, A600, A601, A602 et A900.

le tout selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 7 juillet 2010. (R-10-CU-2055)

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-07-502
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - 80, RUE
JEAN-PIERRE-FERLAND - ZONE R-1 209-2

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément au Règlement RV-1240 (PIIA), la demande de permis de construction d'un bâtiment unifamilial isolé au 80, rue Jean-Pierre-Ferland, dans la zone R-1 209-2, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective couleur 3D, préparée par la firme Illustra ;
- Plans d'architecture, préparés par la firme Les Dessins Drummond, datés de mai 2010, en 10 feuillets ;
- Un projet d'implantation préparé par monsieur Denis Deslauriers de la firme Perron, Hudon et Bélanger arpenteurs-géomètres, daté du 12 mai 2010 et portant le numéro de minute 11 879 ;
- Des échantillons des matériaux de revêtement extérieur : pierre, pierre collée, aluminium et bardeaux d'asphalte et tôle d'acier prépeinte.

le tout selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 7 juillet 2010. (R-10-CU-2056)

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-07-503
DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter la démission de monsieur Michel Lacasse, directeur général de la Ville à compter du 16 juillet 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-07-504
SIGNATURE D'UN MANDAT DE TRANSITION - DIRECTEUR GÉNÉRAL**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer un mandat de transition avec monsieur Michel Lacasse, directeur général, pour services professionnels à titre de consultant à temps partiel, pour la période du 19 juillet 2010 au 8 octobre 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-07-505
ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser l'engagement de monsieur Claude Prévost au poste de directeur du Service de sécurité incendie, à compter du 7 septembre 2010 et selon les conditions énumérées à la lettre de monsieur Michel Lacasse, directeur général, du 13 juillet 2010.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été adressée au conseil.

**RÉSOLUTION 2010-07-506
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE lever la séance à 20 h 29.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière